
Réunion du GAC avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Séance 14

Objectif de la séance

Le GAC et le Comité consultatif At-Large (ALAC) se réunissent régulièrement lors des réunions publiques de l'ICANN pour discuter des questions de politique publique présentant un intérêt pour les parties prenantes gouvernementales et les utilisateurs finaux d'Internet.

Contexte

L'ALAC est le principal canal de l'organisation désigné par l'ICANN permettant aux internautes de faire entendre leurs voix et d'y exprimer leurs préoccupations. L'ALAC est composé de 15 membres qui représentent la communauté At-Large, à savoir deux membres choisis par chacune des cinq organisations régionales At-Large (RALO) et cinq membres nommés par le Comité de nomination de l'ICANN. Pour défendre les intérêts des utilisateurs finaux, l'ALAC formule des conseils sur les activités de l'ICANN, notamment en matière de politiques Internet élaborées par les organisations de soutien de l'ICANN.

Le GAC et l'ALAC se réunissent lors des réunions publiques de l'ICANN afin de coordonner les questions politiques de l'ICANN présentant un intérêt commun et d'en discuter. Par le passé, ils ont collaboré afin de rédiger des déclarations conjointes sur des questions politiques et opérationnelles.

Ordre du jour

Lors de l'ICANN81, les groupes continueront d'échanger leurs points de vue sur un aspect présentant un intérêt commun centrés sur :

1. Introduction et discours d'ouverture
2. SMSI+20 : réflexions et orientations futures
3. Utilisation malveillante du DNS : relever les défis (à confirmer)
4. Discussion ouverte et séance de questions-réponses
5. Remarques finales

Perspectives et statuts actuels

1. SMSI+20 : réflexions et orientations futures

Du point de vue fusionné de l'ALAC et du GAC, l'accent sera mis sur l'avenir pour s'assurer que, dans la mesure du possible, le résultat de l'examen à l'AGNU (Assemblée générale des Nations

Unies) (fin 2025) préserve les approches multipartites actuelles de la gouvernance de l'Internet (IG) avec l'objectif plus large de promouvoir une gouvernance centrée sur l'utilisateur au niveau mondial.

Inclusion numérique : le GAC et l'ALAC souligneraient l'importance de combler le fossé numérique. Les gouvernements visent à faire en sorte que les politiques en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) soient équitables et favorisent le développement économique, tandis que les intérêts de l'ALAC se concentrent sur l'accès universel et d'assurer que chaque individu ait le droit de participer à l'univers numérique, quelles que soient les contraintes géographiques, économiques ou sociales

Engagement multipartite : les deux organismes reconnaissent l'importance d'un modèle de gouvernance inclusif qui intègre les contributions de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, la société civile et les utilisateurs individuels. Ils plaideraient pour des politiques qui respectent la souveraineté nationale tout en veillant à ce que les droits des utilisateurs finaux (préoccupation de l'ALAC) restent un élément clé à prendre en compte dans tout cadre de gouvernance mondiale de l'Internet.

Forum sur la gouvernance de l'Internet de l'ONU : Un élément clé de la révision du SMSI+20 sera le renouvellement et l'approbation du mandat de l'IGF des Nations Unies après 2025. L'IGF des Nations Unies ainsi que le tableau des IGF nationaux et régionaux ont été déterminants pour la communauté de l'ICANN pour expliquer et discuter de ce que nous faisons.

Sécurité et vie privée : Bien qu'il ne s'agisse pas spécifiquement d'une question de révision du SMSI+20, il est important que toutes les discussions travaillent à l'élaboration de politiques qui protègent à la fois la sécurité et la vie privée des utilisateurs. Ensemble, ils appuieraient une approche équilibrée où la protection de la vie privée ne serait pas sacrifiée pour des besoins de sécurité, et vice versa.

2. Utilisation malveillante des noms de domaine (DNS) : relever les défis

Dans le contexte de l'utilisation malveillante du DNS, le GAC et l'ALAC ont tous deux des intérêts qui se chevauchent dans le maintien d'un Internet sûr et digne de confiance.

Protection des utilisateurs et sécurité nationale : L'ALAC et le GAC se concentrent tous deux sur la protection des utilisateurs individuels contre le hameçonnage, les logiciels malveillants et la fraude, le GAC étant également préoccupé par les implications plus larges de l'utilisation malveillante du DNS sur la sécurité nationale, telles que la prévention de la cybercriminalité et la protection des infrastructures critiques. Dans une perspective fusionnée, la principale priorité est de créer de solides mesures anti-abus qui protègent les citoyens contre les cybermenaces et préviennent les dommages aux économies nationales et mondiales.

Responsabilité et application: le GAC s'intéresse à des mécanismes d'application efficaces qui permettent aux acteurs du DNS (comme les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement) d'être tenus responsables. L'ALAC, quant à elle, se concentre sur la

transparence et l'éducation des utilisateurs, en veillant à ce que les utilisateurs soient informés sur la façon d'éviter les abus. Les deux comités partagent donc un intérêt commun à plaider en faveur de politiques claires et exécutoires qui tiennent les opérateurs DNS responsables de la prévention et de l'atténuation des pratiques abusives.

Collaboration avec l'industrie: Une perspective fusionnée reconnaîtrait également la nécessité d'une coopération plus étroite entre les autorités gouvernementales et les acteurs du secteur privé (registres de domaine, application de la loi, etc.). L'ALAC insisterait sur des mécanismes conviviaux pour signaler les abus, tandis que les membres du GAC cherchent à ce que l'industrie adhère aux cadres réglementaires nationaux et internationaux.

Du point de vue de l'ALAC et du GAC, ces sujets visent à équilibrer la protection des utilisateurs finaux et de leurs droits avec la responsabilité du gouvernement d'assurer la sécurité nationale, la stabilité et l'accès équitable à l'Internet. Ils prôneraient conjointement à des politiques fortes et centrées sur les utilisateurs, qui favorisent la collaboration multipartite et la coopération internationale tout en protégeant à la fois les intérêts nationaux et les droits des utilisateurs individuels.

En conclusion, une perspective GAC-ALAC fusionnée soulignerait probablement :

- Responsabilité partagée : la nécessité d'une responsabilité partagée entre les gouvernements, les entités privées et les utilisateurs pour s'assurer que l'Internet demeure sûr, stable et accessible. Cela pourrait signifier plaider pour des réglementations claires et exécutoires pour prévenir l'utilisation malveillante du DNS (objectif du GAC) et donner aux utilisateurs les moyens de se protéger grâce à une meilleure éducation et à de meilleures ressources (objectif de l'ALAC).
- Solutions collaboratives: Les deux organismes encourageraient la poursuite de la collaboration entre les gouvernements et la communauté des utilisateurs de l'Internet, en préconisant des politiques centrées sur l'utilisateur qui répondent également aux préoccupations légitimes de sécurité et de souveraineté nationales.

Gestion des documents

Titre	ICANN81 - Document d'information pour la séance du GAC - Réunion du GAC avec l'ALAC
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 4 novembre 2024